

# Les échos d'Occagnes

## Le Mot du Maire,



Je tiens à remercier les personnes qui ont participé à l'organisation et qui ont assisté à la manifestation donnée à l'occasion de la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement (administrés, élus et associations).

Cette journée s'est déroulée dans le recueillement, le partage, la convivialité et la joie. Un agréable moment d'échanges.

Je n'oublie pas les personnes qui n'ont pas pu se joindre à nous mais qui ont pavosé leur maison.



Forts de cette sympathique expérience, nous réfléchissons à un nouveau thème pour l'année prochaine.



Je souhaitais également vous informer des différents travaux réalisés sur la commune ce trimestre :

- Un fil d'eau Route de Pommainville
- Marquage au sol du parking de la mairie et de l'école
- Création d'un trottoir à l'angle de la « Petite Rue » et de la RD 958
- La haie sur la RD 958 au niveau du chemin « Sur les Champs » a été arrachée pour une meilleure visibilité
- Busage au niveau du chemin du Trésor et des Mares
- Travaux d'entretien de la toiture de l'église d'Occagnes et du lavoir.

Bonne lecture à tous.

Karine BOURDELAS.

Ayez le reflexe <http://www.occagnes.fr>

# Flash info

## Compte-rendu de conseil municipal

L'ensemble des comptes rendus de conseil municipal sont disponibles sur le site [http://www.occagnes.fr/dans la rubrique /infos-municipales/cr-réunions-conseil-municipal/](http://www.occagnes.fr/dans-la-rubrique/infos-municipales/cr-reunions-conseil-municipal/).

Ils vous permettent d'avoir une information précise et complète.

## CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a un rôle d'accompagnement social, d'écoute et d'aide aux personnes en difficulté. Il mène des actions collectives, par exemple l'organisation du repas des Aînés ou des actions individualisées: information, orientation et accompagnement vers les services sociaux ou associations caritatives, aide aux démarches administratives.

### *Composition du CCAS d'Occagnes:*

Karine Bourdelas, Gilles Suivre, Sonia Dumont, Abderrahim Khattabi, Joël Bijault  
Christine Allais, Karine Bietzer, Dominique Bouchard, Sarah Houchard.

### *Nouveauté:*

Les membres du CCAS tiendront désormais une permanence en Mairie tous les 1ers jeudis de chaque mois de 10h à 11h ; des interventions à domicile seront possibles à la demande.

Première permanence : jeudi 6 novembre de 10h à 11h.

## Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins

Le Conseil municipal du 22/09 a décidé d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable. Cette décision sera applicable à partir du 1er janvier 2015, valable un an et reconduite automatiquement pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans les délais prévus.

## Le Relais des Assistantes Maternelles

Le Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.) d'Argentan est un « *service gratuit pour les assistantes maternelles, il a pour objectif d'aider ces dernières, les parents et les candidats à l'agrément, à se rencontrer, se connaître et être mieux informés. C'est un lieu d'animation pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle (atelier d'éveil, jeux libres, sorties, bébés lecteurs...)* »



Plusieurs assistantes maternelles agréées d'Occagnes ont montré leur intérêt pour ce service et souhaitent y participer. Le Conseil municipal du 22/09 a décidé de passer une convention avec la mairie d'Argentan pour officialiser ce partenariat et permettre aux assistantes de bénéficier des aides et services du RAM d'Argentan. Le coût de l'adhésion doit être supporté par les finances communales à raison de 0,60 € par habitant et par an. Un bilan de fonctionnement sera fait annuellement avant de reconduire la convention.

## Entretien des haies privées

Certaines haies entravent le bon TELECOM qui nous prie de rappeler propres haies. Leur taille contribue, en de votre compréhension.



fonctionnement des lignes EDF et France que chaque propriétaire se doit d'entretenir ses outre, aux bonnes relations de voisinage. Merci

# A G E N D A

- 1<sup>er</sup> novembre : messe à 10h30 à l'église d'Occagnes
- 8 novembre : repas moules frites organisé par le comité des fêtes
- 11 novembre : commémoration armistice 14/18 au monument aux morts à 10h30 ; remise de médailles et vin d'honneur
- 16 novembre repas des aînés à la salle des fêtes
- 29 novembre poule au blanc de l'association pour la sauvegarde de l'église de Cui à la salle des fêtes
- 13 décembre marché de Noël organisé par l'APE



Le repas des aînés est offert aux 65 ans et plus, les conjoints âgés de moins de 65 ans devront s'acquitter du prix du repas tout comme les conseillers municipaux présents ce jour.

## **Info commerce**

Les jours d'ouverture de la boulangerie d'Occagnes ont changé. Elle est désormais ouverte du lundi au samedi midi. Elle est fermée le samedi après-midi et le dimanche toute la journée. Les horaires restent les mêmes.

Notre boulanger déposera son pain chez Super Fruits à partir du samedi midi. Il est donc possible d'y acheter du pain le samedi après-midi.

## **Élections CNRACL**

Élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration de la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)** en décembre 2014. La liste électorale du collège du personnel en retraite peut être consultée en mairie. Toute réclamation doit être faite avant le 17 octobre.

## **Chèque Eco-énergie.**

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle de plus de 15 ans située en Basse-Normandie ?

Vous pouvez bénéficier d'un chèque éco-énergie pour rénover votre maison.

La brochure détaillée est disponible sur le site <http://www.occagnes.fr/> dans la rubrique vie quotidienne ou à la mairie.

## **Marche d'Occagnes.**

A vos baskets et vos bâtons de pèlerins !! Le groupe de marche fait appel aux volontaires pour un moment de détente sportive et conviviale chaque 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois. Départ place de l'église à 13 h 30 et retour vers 16 heures. Contact au 02 33 67 24 37.

## Intoxications au monoxyde de carbone : les bons gestes de prévention.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de cheminée par un professionnel qualifié,
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement, aérez au moins 10 mn par jour et n'obstruez pas les entrées et sorties d'air de votre logement,
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu
- Plus d'informations auprès du centre anti-poison, d'un professionnel qualifié (plombier, chauffagiste, ramoneur...), l'Agence Régionale de Santé et le site : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

## Le groupement de Gendarmerie Départementale de l'Orne a déployé, le 10 septembre 2014, une application gratuite pour smartphone dénommée « Stop Cambriolages ».

Cette application est proposée **gratuitement**, par téléchargement, à l'ensemble des utilisateurs de smartphones, sous le format Android et IOS (Apple). Accessible de façon intuitive à partir d'une icône au logo de la gendarmerie nationale, cette application répond à **deux objectifs** :

### APPLICATION STOP CAMBRIOLAGES

TOUS LES CONSEILS POUR  
SE PRÉMUNIR CONTRE  
LES CAMBRIOLAGES

UNE APPLICATION QUI  
VOUS ALERTE EN  
TEMPS REEL



### INFORMER LA POPULATION

- la page « **Prévention** », contient des conseils destinés aux particuliers et aux commerçants pour les aider à se prémunir des cambriolages ;
- la page « **Conseil aux victimes** », décrit la conduite à tenir en cas de cambriolage (respect des lieux notamment afin de ne pas gêner le prélèvement ultérieur des traces par les enquêteurs), couplée à une touche d'alerte, permettant de contacter la brigade la plus proche, par la fonction géolocalisation de l'appareil, et de provoquer l'engagement d'une patrouille sur le terrain ;
- la page « **Départ en vacances** », permettant à l'utilisateur de pouvoir s'inscrire, à distance, de manière dématérialisée à l'opération tranquillité vacances.
- La page « **Brigade** » permet de trouver une brigade de gendarmerie à partir d'un nom de commune ou en se géolocalisant.

### ALERTER LA POPULATION

- la page « accueil », contient des messages de prévention liés à l'actualité, alimentés régulièrement par le pôle prévention du groupement de gendarmerie de l'Hérault (exemple : ce à quoi il faut penser à l'approche des vacances ou de la période des fêtes...) ;
- les notifications (push) envoyées en temps réel, pour prévenir les utilisateurs d'un risque potentiel et précis (activité visée, zone géographique...).
- La page « personnalisation » permettra aux utilisateurs de paramétrer leur application en fonction de leur département d'appartenance et ainsi recevoir les notifications qui les concernent.

La Commission Information :

*Karine Bourdelas, Joël Bijault, Sonia Dumont, Corinne Duval,  
Françoise Fiège, Abderrahim Khattabi, Gilles Suivre*